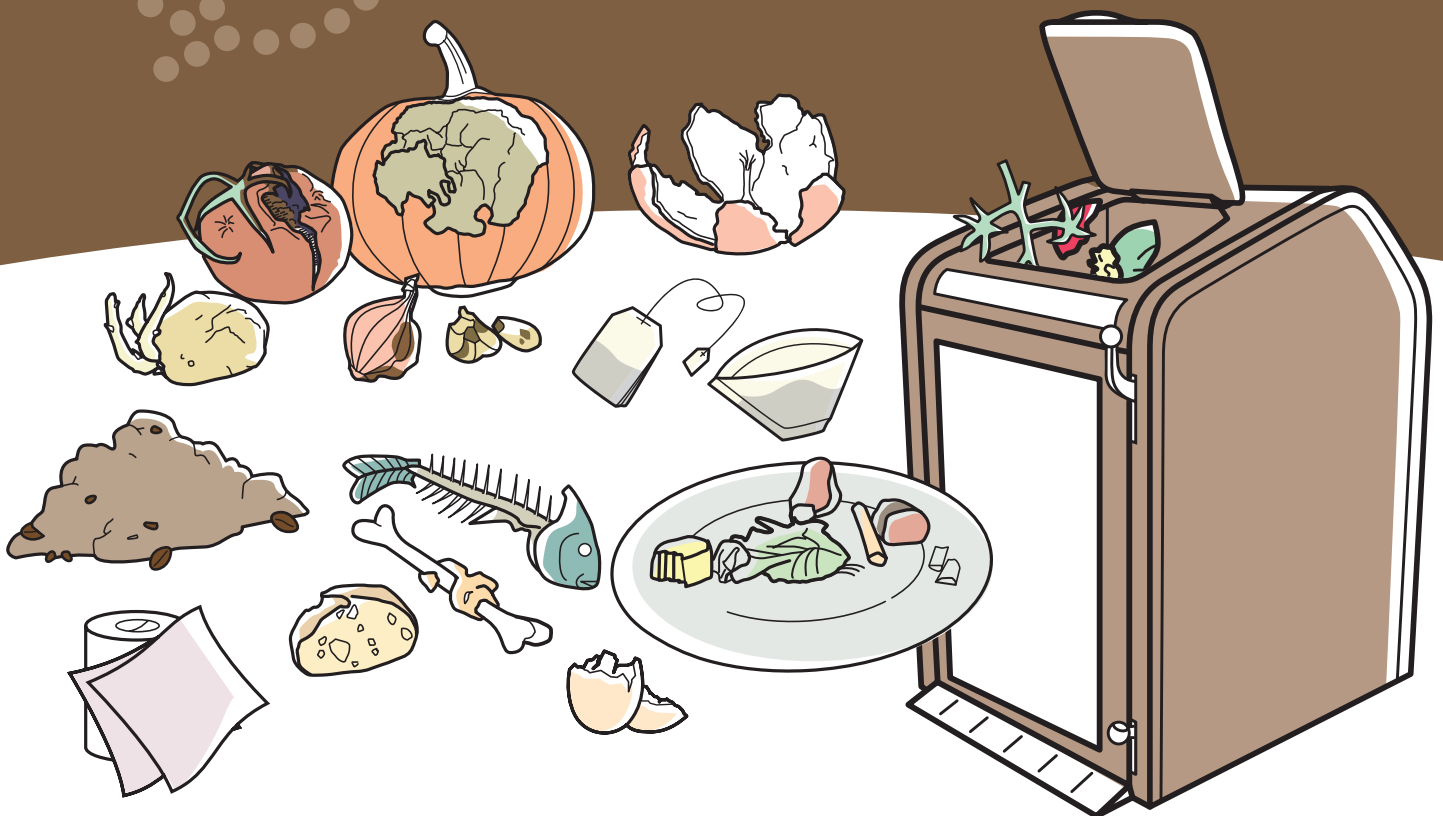


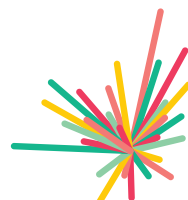
DOSSIER DE PRESSE

LE TRAITEMENT DES DÉCHETS ALIMENTAIRES,

L'innovation de Bordeaux Métropole



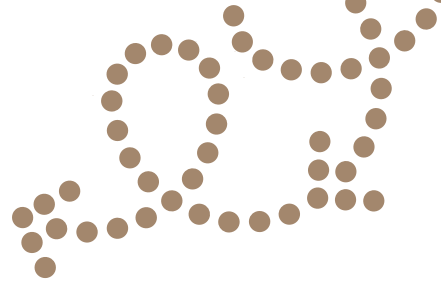
DÉCHETS OPÉRATION RÉDUCTION
bordeaux-metropole.fr/dechets-alimentaires
0800 22 21 20



**BORDEAUX
MÉTROPOLE**



CAP SUR LA RÉDUCTION ET LA VALORISATION DES DÉCHETS



Depuis le 2 septembre 2024, Bordeaux Métropole déploie une nouvelle filière locale de collecte et de valorisation des déchets alimentaires, avec des solutions adaptées aux spécificités des différentes zones du territoire. Ce dispositif s'inscrit dans le Plan Stratégique Déchets 2026, qui propose des approches mixtes selon les caractéristiques de chaque secteur.

Dans le secteur extra-rocade, majoritairement pavillonnaire, la priorité est donnée à une valorisation au plus près des habitants avec le renforcement du compostage individuel et collectif. L'objectif est d'équiper à terme 95 % des résidents disposant d'un jardin en composteurs, favorisant ainsi une gestion des biodéchets directement à la source.

Pour le secteur intra-rocade, où les espaces extérieurs sont souvent plus restreints, des solutions complémentaires au compostage sont déployées avec l'installation de 1600 bornes de collecte de déchets alimentaires (BADA). Ces bornes offrent une solution de proximité, adaptée aux configurations locales, permettant un tri efficace des biodéchets tout en réduisant le volume des ordures ménagères incinérées. Les biodéchets collectés sont ensuite valorisés sous forme de compost de qualité pour les sols et d'énergie verte via la méthanisation.

Actuellement, les déchets alimentaires représentent un tiers du poids des ordures ménagères résiduelles, soit environ 53 600 tonnes par an à l'échelle de la Métropole. Grâce à cette approche territoriale, Bordeaux Métropole ambitionne de détourner entre 5 000 et 15 000 tonnes de biodéchets par an ; soit près d'1/3 du poids de la poubelle noire.

Le Plan Stratégique Déchets, adopté en 2022, place la réduction des déchets au cœur des priorités métropolitaines, avec un objectif de diminuer de 15 % la quantité de déchets produits par habitant d'ici 2030, par rapport à 2010. La stratégie vise à réduire la poubelle noire en valorisant tous les déchets qui peuvent l'être. En parallèle, il est prévu d'augmenter la valorisation matière à 65 % d'ici 2035 pour les déchets qui ne peuvent être réduits à la source.

Depuis le début du mandat, Bordeaux Métropole a mis en place plusieurs mesures pour améliorer la gestion des déchets. L'élargissement des consignes de tri, mis en œuvre le 1er janvier 2023, a permis d'augmenter le volume de recyclage des emballages et des papiers, passant de 47 kilos à plus de 50 kilos par an et par habitant. Pour accompagner cette dynamique, la Métropole a investi dans la modernisation et l'agrandissement du centre de tri de Bègles, augmentant sa capacité de 50 000 à 65 000 tonnes par an, soit un gain de 30 %. De plus, les Unités de Valorisation Énergétique de Cenon et Bègles ont été rénovées pour améliorer leurs performances environnementales.

Dans une démarche d'innovation continue, Bordeaux Métropole explore également de nouveaux points de collecte, des aires de réemploi et des recycleries mobiles. Ces initiatives, dédiées au tri, au don et au partage, contribuent à prolonger la durée de vie des objets et à sensibiliser les habitants à l'économie circulaire. L'ensemble de ces actions s'inscrit dans une stratégie globale visant à mobiliser les citoyens autour de pratiques de tri plus responsables, renforçant l'économie circulaire locale et respectant les exigences réglementaires en matière de gestion des déchets et de chaque flux de déchets. Avec les bornes à déchets alimentaires, la Métropole pose la dernière pièce de sa politique biodéchets.





© JB Menges, Bordeaux Métropole

LE DÉPLOIEMENT PROGRESSIF DN SERVICE ERGONOMIQUE, OPTIMISÉ ET ACCESSIBLE À TOUS POUR DE NOUVELLES HABITUDES

Les premières bornes à déchets alimentaires ont déjà été installées dans plusieurs secteurs intra-rocade de Bordeaux et dans les communes voisines, notamment à Saint-Augustin/Tauzin, Nansouty/Saint-Genès, Maritime, Chartrons, ainsi qu'à Bègles, Bruges et Eysines. Chaque emplacement a été soigneusement sélectionné en concertation avec les mairies, en tenant compte des spécificités locales et des besoins des résidents. L'objectif est de créer un maillage du territoire, particulièrement dans les zones urbaines où les foyers ne disposent pas de jardins suffisamment grands pour un composteur (30 m² minimum requis).

Ces bornes, accessibles à moins de 150 mètres des domiciles, offrent une solution pratique et facile d'accès, permettant à chaque habitant de participer au tri des déchets alimentaires au quotidien.

Ce déploiement se fait de manière progressive, avec des installations initiales suivies d'ajouts réguliers pour élargir progressivement la couverture du territoire.

Les bornes, rappelant les dispositifs de collecte du verre, sont conçues pour être ergonomiques, pratiques, et faciles d'utilisation. Elles sont équipées de trappes antibruit et d'un double système d'ouverture à pédale ou levier, permettant une utilisation simple et discrète. Les habitants peuvent y déposer leurs déchets alimentaires sans emballage plastique, favorisant une collecte efficace et un traitement optimal des déchets pour leur transformation en compost ou en énergie.

La collecte est effectuée chaque semaine, avec des fréquences adaptées aux volumes et aux conditions météorologiques, afin de limiter les nuisances olfactives. Lors de chaque collecte, les bacs sont soit nettoyés sur place, soit remplacés par des bacs propres et lavés dans un centre dédié, garantissant ainsi une hygiène irréprochable et un service optimal.

Les bornes à déchets alimentaires acceptent une variété de biodéchets spécifiques. Les types de déchets qui peuvent y être déposés en vrac comprennent les restes de repas (comme les fruits, légumes, les os et arêtes), les épluchures de fruits et légumes, les coquilles d'œufs, les marcs de café et sachets de thé, les produits périmés sans emballage, ainsi que les essuie-tout, serviettes en papier et sacs en papier kraft. Ces biodéchets sont soigneusement sélectionnés pour être compostables ou méthanisables, ce qui maximise leur potentiel de valorisation.

Actuellement, 139 bornes à déchets alimentaires sont déjà en service, et leur déploiement continue progressivement. D'ici fin décembre, 450 bornes seront installées, avec pour objectif d'atteindre 1 500 bornes sur l'ensemble du territoire d'ici 2026. Les bornes en projet se transforment progressivement, et de nouvelles bornes en projet sont régulièrement ajoutées. Les bornes à déchets alimentaires présentes sur le territoire peuvent être consultées à l'adresse suivante : bordeaux-metropole.fr/bornes-a-dechets-alimentaires.

Ce déploiement des bornes à déchets alimentaires représente une véritable révolution pour les usagers et s'accompagne, dès mi-septembre, d'une phase de sensibilisation en porte-à-porte. Cette démarche inclut la distribution de bioseaux et de sacs en papier kraft, compatibles avec le compostage et la méthanisation, pour encourager les habitants à adopter ce nouveau mode de tri. Porter ses déchets alimentaires dans une borne située à l'extérieur de son domicile constitue un changement significatif des habitudes quotidiennes. Ce geste, simple mais innovant, marque un tournant vers un avenir où la gestion des déchets alimentaires devient une pratique naturelle et responsable pour tous.

Avec cette approche, Bordeaux Métropole tisse un réseau de proximité qui non seulement facilite le tri et le recyclage des déchets alimentaires, mais s'inscrit aussi dans une démarche respectueuse du quotidien des habitants, alliant praticité et engagement écologique.

COMPOSTAGE OU MÉTHANISATION, LA SECONDE VIE DES DÉCHETS ALIMENTAIRES

Le choix des bornes à déchets alimentaires s'inscrit dans une démarche ambitieuse pour transformer la gestion des déchets et atteindre des objectifs environnementaux et sociétaux significatifs.

Une fois collectés dans les bornes à déchets alimentaires, ces déchets alimentaires entament un parcours de transformation vertueux. Ils sont d'abord acheminés vers des plateformes de traitement locales, où ils sont préparés selon deux techniques de valorisation : **le compostage ou la méthanisation.**

Le compostage est un processus naturel lors duquel les déchets se décomposent pour devenir un compost riche et nourrissant. Ce compost est ensuite utilisé pour enrichir les sols, notamment dans les espaces verts de la métropole, contribuant à améliorer la qualité du sol et à soutenir la biodiversité locale. Le retour de cette matière organique à la terre réduit également la dépendance aux engrais chimiques et participe à un cycle écologique vertueux.

Les biodéchets peuvent être traités par méthanisation, un processus de digestion anaérobie qui transforme les déchets en biogaz, principalement composé de méthane (CH₄), utilisé comme source d'énergie verte et renouvelable pour le chauffage, l'eau chaude, la cuisson, ou comme carburant pour les véhicules (GNC). Le biogaz peut également contenir du dioxyde de carbone (CO₂), qui peut être utilisé dans les serres. Le digestat, sous-produit de la méthanisation, est un fertilisant naturel organique qui remplace les engrais chimiques et enrichit les sols, fermant ainsi le cercle de la valorisation des déchets tout en soutenant la transition énergétique de la métropole et réduisant la dépendance aux énergies fossiles.

DES PARTENAIRES DE PROXIMITÉ POUR UNE VALORISATION DURABLE DES BIODÉCHETS

Moulinot, un modèle intégré

Pour la collecte et le traitement des déchets alimentaires dans la zone intra-rocade, hors boulevards, Bordeaux Métropole a choisi l'entreprise Moulinot, spécialisée dans la gestion des biodéchets et implantée localement à Eysines. Opérationnelle depuis mai 2024, l'usine traite actuellement 10 000 tonnes de biodéchets par an, avec une capacité d'extension pouvant atteindre 30 000 tonnes à terme. Ce choix reflète une volonté de proximité et d'ancrage dans les filières agricoles locales, réduisant ainsi l'empreinte carbone liée au transport des déchets et privilégiant des solutions de traitement locales et durables.

Après la collecte, les biodéchets sont transformés en résidus organiques à l'usine d'Eysines, puis acheminés vers un méthaniseur agricole à Saint-Laurent-Médoc, détenu majoritairement par des agriculteurs partenaires et actionnaires de Moulinot. Ce processus permet la production de biogaz, une énergie verte et renouvelable, tandis que le digestat, sous-produit de la méthanisation, est utilisé comme fertilisant naturel sur les exploitations agricoles locales, bouclant ainsi un cycle vertueux d'économie circulaire. Ce partenariat avec les agriculteurs du territoire, qui disposent déjà de deux méthaniseurs et en prévoient un troisième, optimise la valorisation locale des déchets et assure une boucle énergétique et agronomique complète et durable.

Ce projet territorial illustre le lien étroit entre les déchets et l'énergie, deux enjeux clés pour une transition écologique réussie. Dans le cadre de ce projet, la collecte et le traitement des déchets sont assurés



par Moulinot Nouvelle-Aquitaine, dont Néomix, filiale de Bordeaux Métropole Énergies spécialisée dans les énergies renouvelables (solaire et biogaz), est actionnaire. La production de biogaz est assurée par MédocBiogaz. Le biogaz produit, équivalent de la consommation en gaz de près de 10 000 foyers, est entièrement reinjecté dans le réseau de gaz Régaz-Bordeaux, assurant ainsi la distribution de gaz dans les communes du Médoc et de la métropole bordelaise. Gaz de Bordeaux commercialise le gaz vert produit par MédocBiogaz au profit des clients métropolitains.

Ce cercle vertueux, de la collecte des déchets à la production d'énergie verte, incarne la synergie entre Bordeaux Métropole et ses partenaires, et démontre l'efficacité d'une approche locale et durable pour la gestion des déchets et la production énergétique.

Ecovalim et Bicycompost, pour une collecte innovante

Pour la collecte des déchets alimentaires dans les zones intra-boulevards, Bordeaux Métropole a attribué les marchés aux sociétés Ecovalim et Bicycompost, misant sur des solutions locales et innovantes. Ecovalim utilise des véhicules électriques à faible émission de CO₂ pour collecter les déchets alimentaires, tandis que Bicycompost se distingue par une collecte décarbonée, effectuée à l'aide d'utilitaires électriques et ponctuellement de vélos cargo. Dans l'hypercentre de Bordeaux, une solution mobile de collecte est mise en place avec trois points de rencontre pour l'apport des restes de cuisine du lundi au samedi. Cette offre pourra être complétée par des bornes à déchets alimentaires accessibles sans contraintes d'horaires, ainsi que par des options de compostage pour les habitants souhaitant s'impliquer davantage. Ce dispositif varié et adaptable vise à rendre la collecte des biodéchets accessible, pratique et durable pour tous les résidents de Bordeaux Métropole.

À travers ces initiatives, Bordeaux Métropole crée un nouveau cycle de vie du biodéchet basé sur la coopération territoriale et vertueux pour l'énergie et l'agriculture de son territoire.

DES INITIATIVES COMPLÉMENTAIRES DANS LA GESTION DES DÉCHETS

En complément des bornes à déchets alimentaires, Bordeaux Métropole déploie une gamme étendue de solutions pour encourager la gestion des biodéchets de manière autonome et collective, tout en renforçant la sensibilisation et l'engagement des citoyens.

Pour le compostage individuel et collectif, les habitants disposant d'un jardin ont la possibilité de recevoir gratuitement des composteurs, soit par retrait en point relais, soit par livraison à domicile, facilitant ainsi l'accès au compostage domestique. Bordeaux Métropole adapte ses solutions de collecte à la diversité des cadres de vie de ses résidents, en veillant à ce que chaque environnement trouve la réponse qui lui convient. Pour les citadins vivants en appartement ou en habitat collectif sans jardin, des composteurs collectifs sont déjà disponibles dans les quartiers, permettant à chacun de s'y joindre. Il est également possible, avec l'appui des services métropolitains, de créer de nouveaux composteurs pour répondre aux besoins locaux. Dans les ensembles résidentiels très denses, regroupant plus de 50 logements, la Métropole renforce la gestion des composteurs collectifs en partenariat avec les bailleurs, garantissant une approche adaptée et efficace pour tous.

Afin d'assurer la réussite de ces initiatives, plus de 70 formations sont assurées chaque année par l'association partenaire Au Ras du Sol ; des tutoriels vidéo, et des outils pédagogiques sont mis à disposition pour permettre aux habitants de s'approprier les bonnes pratiques de compostage et d'en maximiser les bénéfices.

Par ailleurs, Bordeaux Métropole met en place des campagnes de broyage des déchets verts, organisées de manière saisonnière, pour traiter efficacement les déchets végétaux issus des jardins. Une aide à l'achat individuel de broyeur sera également déléguée cet automne. Ces opérations permettent aux résidents de transformer leurs résidus de taille, de tonte, ou d'élagage en broyat, un matériau utile pour le paillage et la couverture du sol, contribuant ainsi à enrichir le sol de manière naturelle et à retenir l'humidité.

La mise en place des bornes à déchets alimentaires est une composante essentielle de la stratégie de Bordeaux Métropole pour une gestion durable des déchets. Avec un investissement de 2,3 millions d'euros pour l'achat et l'installation des bornes, et un coût annuel estimé à 3 millions d'euros pour la collecte et le traitement des biodéchets une fois le dispositif pleinement déployé, la Métropole affiche clairement son ambition. À travers cette initiative, Bordeaux Métropole aspire à créer un environnement plus sain, à réduire son empreinte carbone, et à transformer les déchets en ressources précieuses, tout en incitant ses citoyens à adopter des pratiques plus durables et responsables.



ICI
DÉPOSEZ
VOS DÉCHETS
ALIMENTAIRES

et vos fleurs fanées



DÉCHETS OPÉRATION RÉDUCTION
bordeaux-metropole.fr/dechets-alimentaires
0800 22 21 20

 BORDEAUX
MÉTROPOLE

CONTACTS PRESSE

Bordeaux Métropole

Virginie Bougant

06 27 52 48 69

vi.bougant@bordeaux-metropole.fr

Margot Pinsolles

06 61 80 61 23

m.pinsolles@bordeaux-metropole.fr

bordeaux-metropole.fr

